Image not found or type unknown

# besoin d'aide 11 mois de demande et pas encore d'ordonnance de no

Par **mellinaamel**, le **05/12/2011** à **19:29**

bonsoir,

cela fait maintenant plus de 11 mois que je suis aller trouver un avocat pour divorcer et à ce jour je n'est toujours pas de date de non conciliation.. Mon époux ma mise dehors de mon domicile m'a traiter comme si je n'était rien , je voyais mes enfants à son bon vouloir et à ces conditions ne voulait pas que je le prenne avec moi , il m'a priver de tout voiture, moyen de paiement, téléphone mon habitation été la voiture de mon pére qu il m'a preter, j'étais hebergé au debut par un de ces freres c'était la seule conditions possibles si je voulais voir mes enfants, ensuite chez des amis .au mois de juin j'ai enfin eu un appartement et là mon époux à refuser de mon laisser les enfants mon logement n'été soit disant pas apte a recevoir mes enfants ( vu qu il ne ma rien redonner de notre logement mais des amis m ont aides à me meubler .Avant juin aucune procédure était possible vu que je n'avais pas de logement ,et depuis juin rien n'a avancer j'ai alors changer d'avocat. Ensuite rien ne sait arrangé harcelement insultes propos diffamant me concernant , je ne parle pas du côté financier ,mains courantes ( 13 ) et deux plaintes .. Toujours pas d'avancement derniérement mon époux n'a plus voulu me laisser les enfants ( 20 jours sans les voir 10 min de communications telephonique ) là mon avocat mà dit qu il déposer un référé d'urgence , je me suis dit enfin ....Il m'a aussi conseillé d'aller à l'école sans attendre récupérer mes filles à l'école nous avons tous les deux l'autorité parentale conjointe , ce que j'ai fait .... 3 semaines qu il me dit que l'assignation va partir et aujourd hui il me dit que le référé n'est plus justifier que j'ai mes enfants et qu il fo desormais attendre il ne sait pas trop peut être janvier .....Je n'en peut plus ne sait plus vers qui me tourner , mon époux refuse de me donner les vêtements de mes enfants, leurs jouets , mes papiers officielles et personnelles et le reste, mes enfants n on plus de repére un coup elles sont avec moi un coup leur pére les recupérent mais rien n'est planifié .... Je survit grace à des bons alimentaires délivrés par les services sociaux . Je n'en peu plus moralement et psychologiquement. deux fois que je change d'avocat.....Je ne sait plus vers qui me tourner, plus d'energie 11 mois que je me bat pour rien et rien n'avance .....passer par tout assistante sociale médiation .... Si quelqu un peut m'aider merci

Par **leila1303**, le **13/12/2011** à **16:14**

les jugements sont très long moi je suis séparée depuis novembre 2011 et j'aurais un jugement pas avant milieux de l'été 2012. Donc pour dire que t'est pas la seule. Ensuite il a autant le droit de les avoirs comme tu as autant le droit de le lui interdire. Si pour le bien de

tes enfants tu devrait prendre des décisions radicaux fait le après ce sera à toi par le biais de ton avocat de justifier au jaf le pourquoi du comment.Ensuite fait toi une situation stable morale, familiale et financière pour la garde de tes enfants.

Par **Claralea**, le **13/12/2011** à **22:40**

Deja, votre avocat vous a très mal conseillé, vous n'aviez pas le droit de recuperer vos enfants, ils avaient leur residence chez leur père depuis votre "depart" certe forcé.

Avez vous prevenu la CAF que vous avez recuperé vos enfants afin d'avoir des aides de la CAF ?

Pour les vetements, vous pouvez aller au secours populaire ou autres pour habiller vos enfants. Il y a aussi un site où les gens donnent des vetements, des meubles et plein d'autres choses, c'est DONNONS.ORG il y a peut etre des gens près de chez vous qui donnent des vetements à leur taille, des jouets, des livres...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés